

Annexes

Annexe 1 : Document CERFA n° 14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire ».

Annexe 2 : Plan de situation du projet au 1/25 000
(Source : Géoportail.gouv.fr)



ZMEL n° 1
Zone dite du Palais de la Marine

ZMEL n° 2
Zone dite du Rochambeau



Échelle 1 : 25 000

0 — 500 m

Annexe 3 : Photographies des zones d'implantation



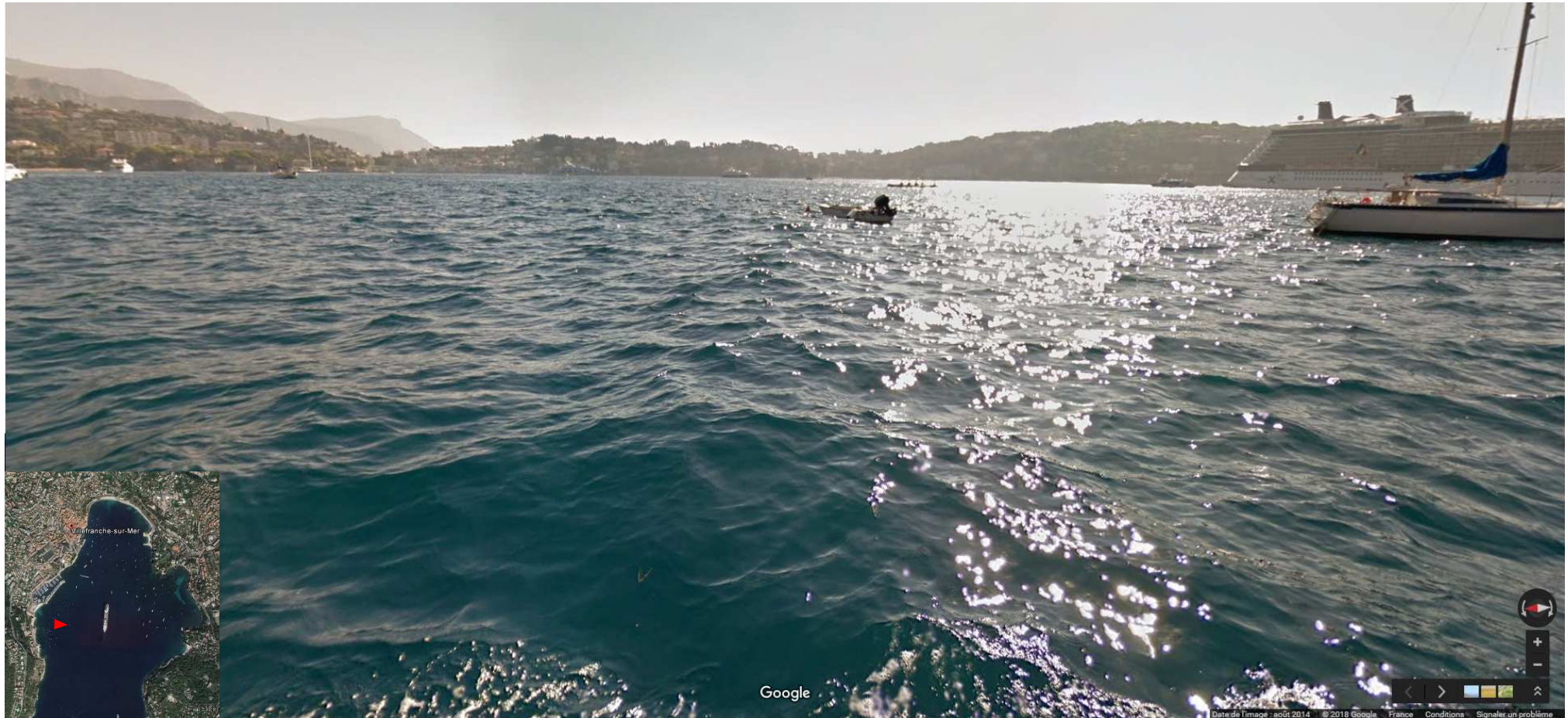
(Source : Google Maps - Photo prise en octobre 2014)



(Source : Google Maps - Photo prise en octobre 2014)



(Source : Google Maps - Photo prise en août 2014)

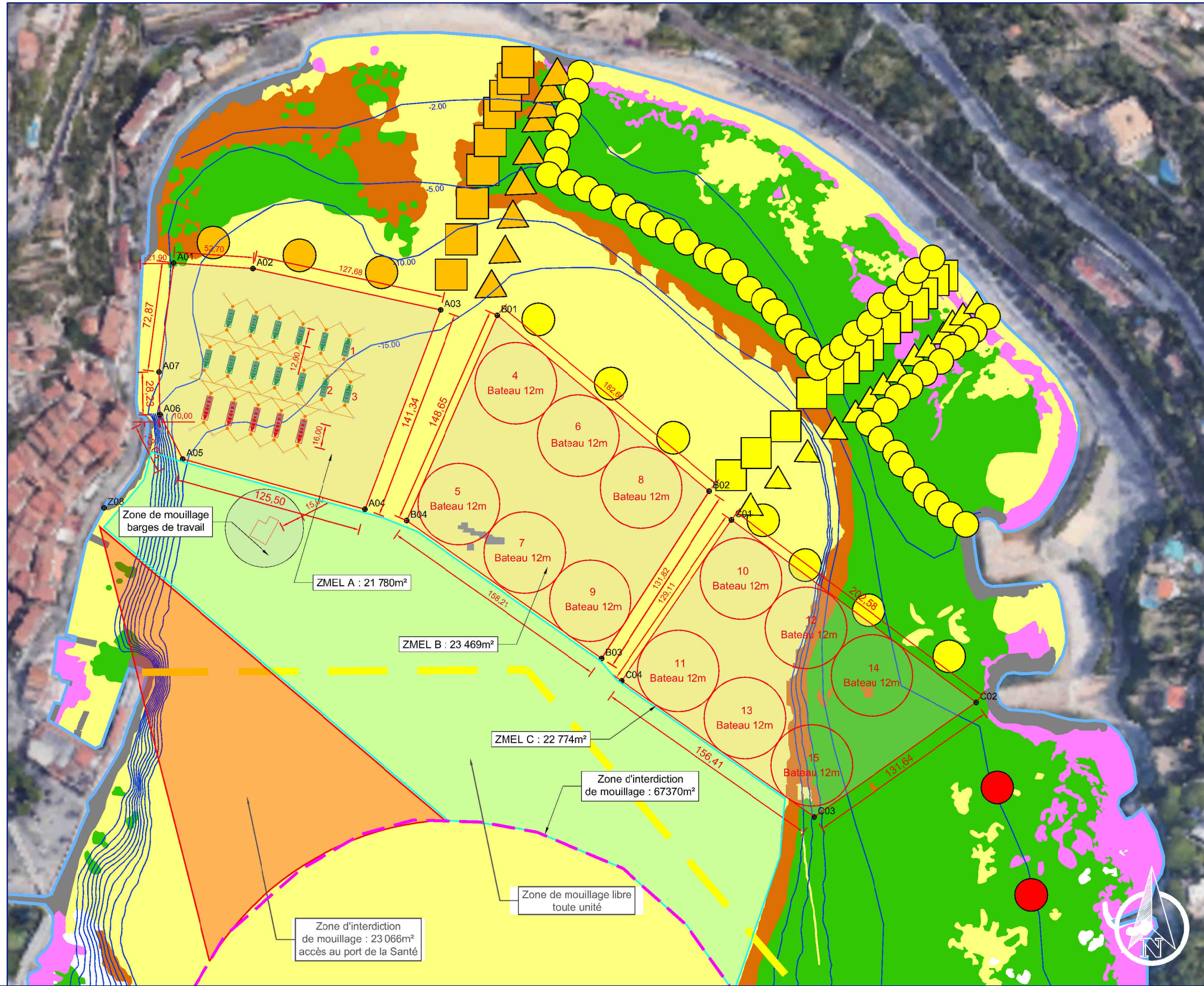


(Source : Google Maps - photo prise en août 2014)

Annexe 4 : Localisation de l'emprise des travaux

Systeme de projection :
Lambert 93

Coordonnées des limites des ZMEL		
N°	X	Y
A01	1 047 563.08	6 299 100.02
A02	1 047 615.65	6 299 096.32
A03	1 047 740.35	6 299 068.90
A04	1 047 690.14	6 298 936.78
A05	1 047 569.14	6 298 970.08
A06	1 047 554.14	6 298 999.55
A07	1 047 553.60	6 299 027.77
B01	1 047 777.90	6 299 065.31
B02	1 047 918.44	6 298 948.74
B03	1 047 847.15	6 298 837.87
B04	1 047 718.00	6 298 929.26
C01	1 047 933.11	6 298 929.72
C02	1 048 095.62	6 298 808.76
C03	1 047 988.11	6 298 732.80
C04	1 047 860.37	6 298 823.05



Légende

- Limite de ZMEL
- Zone réglementée (mouillage interdit)
- Nouvelle ZIM unités >20m
- Dimensions des bateaux :**
- Bateaux de 12m
- Bateaux de 16m
- Habitats marins :**
- Biocénose de l'herbier à Posidonia oceanica
- Association de la matie morte de Posidonia oceanica
- Fonds meubles infralittoraux
- Fonds meubles circalittoraux
- Biocénose des algues infralittorales
- Habitats artificiels

source : Andromède, 2015 (site internet : medtrix.fr)

Plan de balisage de Villefranche-sur-mer :

- Balises existantes ZIEM
- Balises existantes 2016 ZIEM
- Balises projetées extension ZIEM
- Balises Saint-Jean-Cap-Ferrat

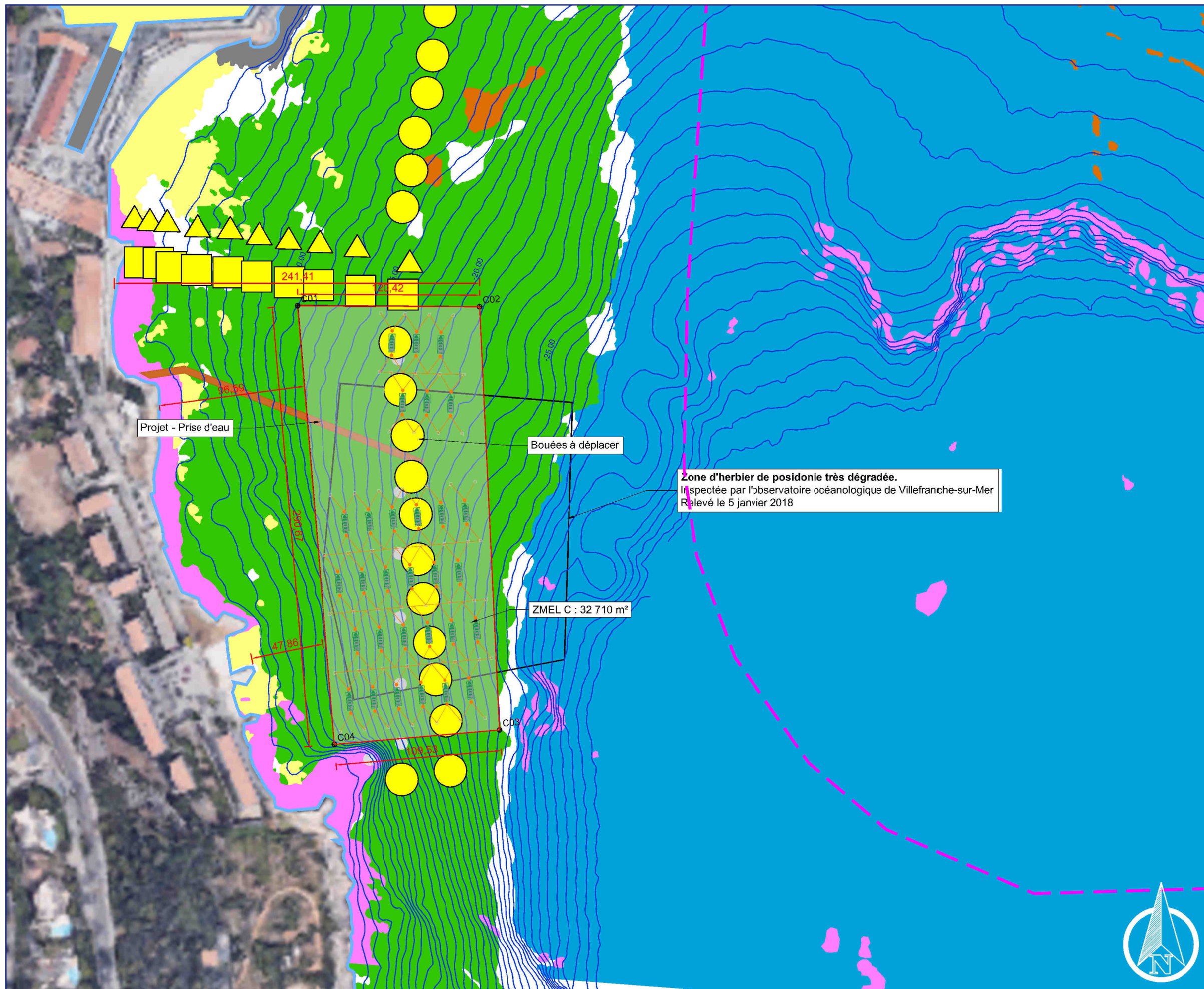


Commune de Villefranche-sur-Mer
Zone "Palais de la Marine"

Scénario 1
Palais de la Marine

Dessinateur : M.S.
Vérificateur : F.Z.
Echelle : 1 / 2500
Nov. 2018 Version : 9





Système de projection :
Lambert 93

Coordonnées des limites des ZMEL		
N°	X	Y
A01	1 047 563.08	6 299 100.02
A02	1 047 615.65	6 299 096.32
A03	1 047 740.35	6 299 068.90
A04	1 047 690.14	6 298 936.78
A05	1 047 569.14	6 298 970.08
A06	1 047 554.14	6 298 999.55
A07	1 047 553.60	6 299 027.77
B01	1 047 777.90	6 299 065.31
B02	1 047 918.44	6 298 948.74
B03	1 047 847.15	6 298 837.87
B04	1 047 718.00	6 298 929.26
C01	1 047 933.11	6 298 929.72
C02	1 048 095.62	6 298 808.76
C03	1 047 988.11	6 298 732.80
C04	1 047 860.37	6 298 823.05

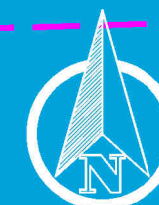
Légende

- Limite de ZMEL
- Zone réglementée (mouillage interdit)
- Nouvelle ZIM unités >20m
- Dimensions des bateaux :**
- Bateaux de 12m
- Bateaux de 16m
- Habitats marins :**
- Biocénose de l'herbier à Posidonia oceanica
- Association de la matte morte de Posidonia oceanica
- Fonds meubles infralittoraux
- Fonds meubles circalittoraux
- Biocénose des algues infralittorales
- Habitats artificiels

source : Andromède, 2015 (site internet : medtrix.fr)

Plan de balisage de Villefranche-sur-mer :

- Balises existantes ZIEM
- Balises existantes 2016 ZIEM
- Balises projetées extension ZIEM
- Balises Saint-Jean-Cap-Ferrat



Commune de Villefranche-sur-Mer
Zone "Rochambeau"

Scénario 1
Rochambeau

Dessinateur : M.S.
Vérificateur : F.Z.

Echelle : 1 / 2500

Nov. 2018

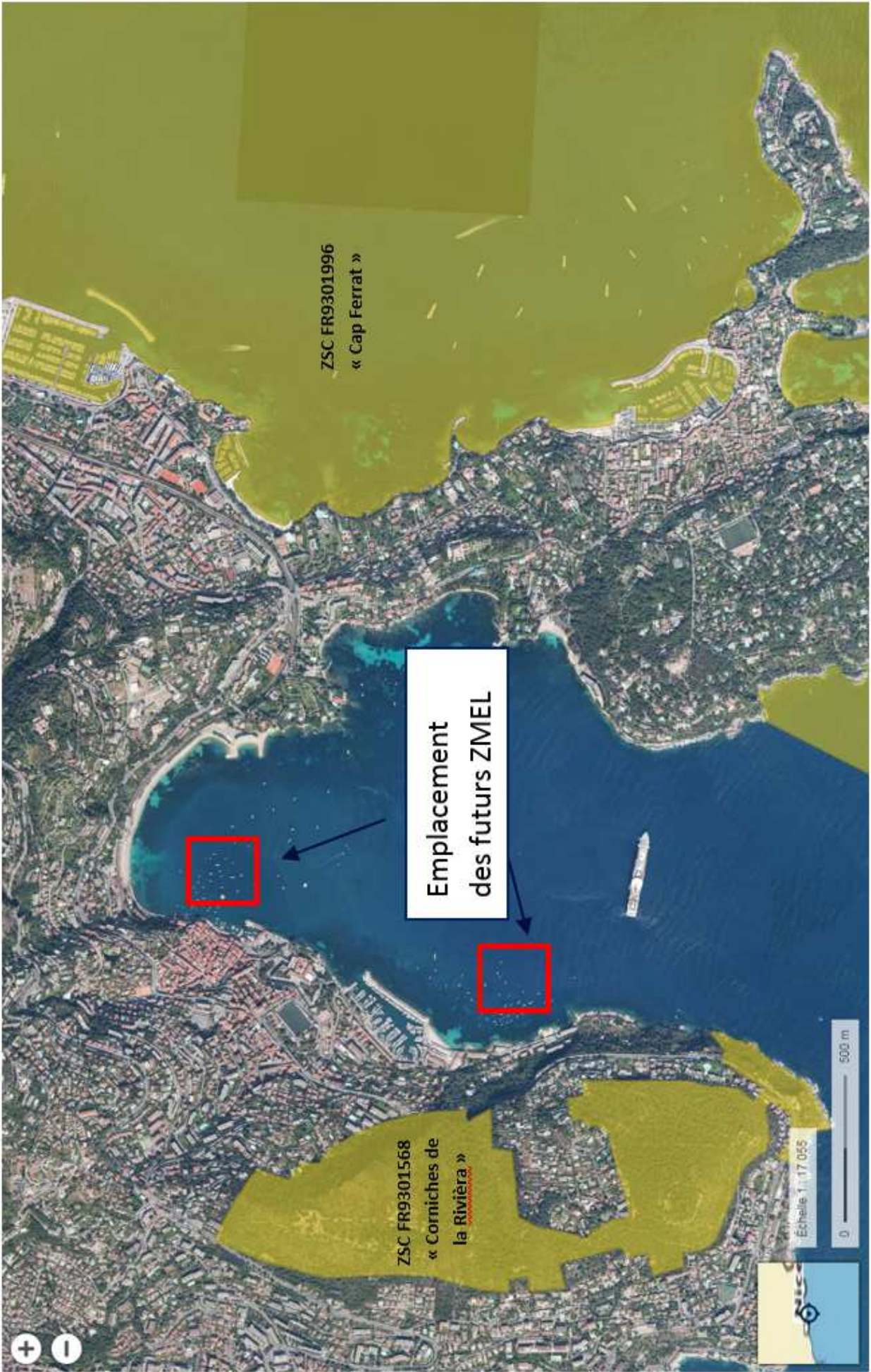
Version : 9



Dans ce projet, les biocénoses et la présence des espèces protégées dans la rade de Villefranche-sur-Mer ont été déterminantes dans la définition des secteurs destinés à l'installation des zones de mouillage. Cependant, d'autres éléments ont dû être pris en compte, tels que :

- les profils bathymétriques ;
- la courantologie et l'hydrologie de la rade ;
- la navigation et la sécurité maritime ;
- la plaisance locale et de passage (unités de tout tannage) ;
- la présence d'autres installations (canalisation de pompage de l'Institut de la mer, secteur de Rochambeau) ;
- la présence de vestiges archéologiques.

Annexe 6 : Localisation des sites Natura 2000 : FR9301568
"Corniches de la Rivière" et «FR9301996 "Cap Ferrat"
(Source : inpn.mnhn.fr)



ZSC FR9301996
« Cap Ferrat »

Emplacement
des futurs ZMEL

ZSC FR9301568
« Corniches de
la Riviera »

Échelle 1 : 17 055

0 500 m

Annexe 7 : Liste des habitats présents sur les sites Natura 2000



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9301568 - Corniches de la Riviera

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	7
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	8
6. GESTION DU SITE	9

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR9301568	1.3 Appellation du site Corniches de la Riviera
1.4 Date de compilation 31/01/1996	1.5 Date d'actualisation 08/11/2017	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.provence-alpes-cote-d'azur.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 19/07/2006

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 02/06/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022297296

Explication(s) :

MAJ 2005. 12 : ? MAJ 2014.08 : conversion surf site en Lamb93. Actualisation listes, surf et cotations hab esp selon DOCOB.

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 7,32833°

Latitude : 43,7275°

2.2 Superficie totale

1609 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
06	Alpes-Maritimes	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
06012	BEAUSOLEIL
06059	EZE
06088	NICE
06091	PEILLE
06104	ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN
06149	TRINITE (LA)
06150	TURBIE (LA)
06159	VILLEFRANCHE-SUR-MER

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1240 <i>Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques</i>		8 (0,5 %)		M	A	C	B	A
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,01 (0 %)		M	C	C	C	C
5330 <i>Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques</i>		57 (3,54 %)		M	A	B	A	A
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		30 (1,86 %)		M	B	C	B	B
6220 <i>Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-Brachypodietea</i>	X	58 (3,6 %)		M	A	C	B	A
7220 <i>Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)</i>	X	0,3 (0,02 %)		M	B	C	B	B
8130 <i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>		2,3 (0,14 %)		M	B	C	B	B
8210 <i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>		52 (3,23 %)		M	A	C	A	A
8310 <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0 (0 %)	10	M	B	C	B	B
92A0 <i>Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</i>		2,5 (0,15 %)		M	B	C	B	B
9320 <i>Forêts à Olea et Ceratonia</i>		28 (1,74 %)		M	A	C	B	A
9340 <i>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</i>		187 (11,62 %)		M	B	C	B	B
9540		157		M	A	C	B	B



Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques

(9,76 %)

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1065	Euphydryas aurinia	p			i	C	M	C	B	C	B
I	1074	Eriogaster catax	p			i	V	DD	D			
I	1083	Lucanus cervus	p			i	R	P	D			
I	1088	Cerambyx cerdo	p			i	R	P	D			
M	1303	Rhinolophus hipposideros	w			i	V	P	C	B	C	C
M	1303	Rhinolophus hipposideros	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1304	Rhinolophus ferrumequinum	c	10	20	i	R	P	C	B	C	B
M	1307	Myotis blythii	c	5	10	i	V	P	C	C	C	C
M	1308	Barbastella barbastellus	c			i	V	DD	C	C	C	C
M	1310	Miniopterus schreibersii	c			i	R	P	C	B	C	C
M	1321	Myotis emarginatus	c			i	V	DD	C	C	C	C
M	1323	Myotis bechsteinii	c			i	V	DD	C	C	C	C
M	1324	Myotis myotis	c			i	V	DD	C	C	C	C
I	4035	Gortyna borelii lunata	p	4	4	localities	V	P	B	B	B	A
R	6137	Euleptes europaea	p	5	10	localities	P	M	B	B	A	A



P	6176	Acis nicaeensis	p			i	C	G	A	A	A	A
I	6199	Euplagia quadripunctaria	p			i	R	P	D			
A	6211	Speleomantes strinatii	p	10	15	localités	P	M	B	B	B	A

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localités = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M =«Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
P		Allium chamaemoly			i	P							X
P		Ampelodesmos mauritanicus			i	P			X				
P		Anthyllis barba-jovis			i	P							X
P		Brassica montana			i	P			X				
P		Chamaerops humilis			i	P			X				
P		Cneorum tricoccon			i	P							X
P		Coronilla valentina			i	P							X
P		Crocus ligusticus			i	P			X				
P		Drimia maritima			i	P							X
P		Heteropogon contortus			i	P			X				



P		Lavatera maritima			i	P						X
P		Lavatera punctata			i	P						X
P		Ophrys aurelia			i	P			X			
P		Picris altissima			i	P			X			
P		Romulea columnae			i	P						X
P		Scilla hyacinthoides			i	P						X
P		Securigera securidaca			i	P						X
P		Silene badaroi			i	P						X
P		Sinapis pubescens			i	P			X			
P		Stachys ocymastrum			i	P						X
P		Stipa capensis			i	P						X
P		Centaurea leucophaea subsp. controversa			i	P			X	X		
P		Ceratonja siliqua			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N05 : Galets, Falaises maritimes, Ilots	2 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	50 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	18 %
N17 : Forêts de résineux	10 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	10 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	10 %

Autres caractéristiques du site

Située à l'est de Nice, cette zone intègre une grande partie des chaînons calcaires formés par les écaillles frontales de l'arc de Nice. Les différentes collines se présentent sous la forme d'un plateau sommital et de versants plus ou moins abrupts selon la nature du substrat.

Vulnérabilité : Il reste encore quelques lambeaux très bien conservés de ces milieux remarquables, entre des zones artificialisées, qui sont à protéger de l'urbanisation, de la surfréquentation et des incendies.

4.2 Qualité et importance

Milieux très remarquables de l'étage thermo-méditerranéen, très rare en France : la série de végétation du Caroubier est climacique en France uniquement entre Nice et Menton. On y observe des stades de dégradation de cette série très intéressants (groupements à Euphorbe arborescente).

Très forte richesse floristique avec près de 130 espèces patrimoniales, dont au moins 17 espèces protégées. Site d'importance mondiale pour la conservation de la Nivéole de Nice, espèce rare et endémique qui concentre ici près de 70 % de ses effectifs mondiaux.

Site d'importance nationale pour la conservation du Phyllodactyle d'Europe (reptile) et du Spéléomante ou Spéléropès de Strinati (amphibien). Site également important pour la Noctuelle des Peucédans (papillon).

Données anciennes, présence à confirmer de :
 Atractylis cancellata L. subsp. cancellata
 Convolvulus siculus L. subsp. siculus
 Heteropogon contortus (L.) P. Beauv. ex Roemer & Schul
 Medicago tenoreana
 Tulipa raddii Reboul

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	J01.01	Incendies		I
M	E01.01	Urbanisation continue		I



M	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	20 %
Domaine communal	50 %
Domaine de l'état	30 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
11	Terrain acquis par le Conservatoire du Littoral	3 %
31	Site inscrit selon la loi de 1930	50 %
32	Site classé selon la loi de 1930	8 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
11	MONT ALBAN	/	1%
11	LE MONT VINAIGRIER	/	2%
31	'nom du site inconnu'	*	50%
32	Ensemble naturel	*	1%
32	Domaine Public Maritime	/	0%
32	Cap Martin	*	2%
32	Mont Alban, Mont Boron et Domaine Public Maritime	*	5%

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Conseil Départemental 06

Adresse : 147 boulevard du Mercantour - B.P 3007 06201 NICE cedex 3

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB N2000
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/954_DOCOB_lien_internet_SIDE.txt

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR9301996 - Cap Ferrat

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	5
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	6
6. GESTION DU SITE	6

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR9301996	1.3 Appellation du site Cap Ferrat
1.4 Date de compilation 31/05/2008	1.5 Date d'actualisation 21/03/2014	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.provence-alpes-cote-d'azur.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/05/2008



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 22/12/2009

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 24/11/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000031549830>

Explication(s) :

MAJ 2014.03 : integration datas biologiques DOCOB (T0 Andromede 2012). Conversion surface site en Lamb93.

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 7,35389°

Latitude : 43,66083°

2.2 Superficie totale

8959 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

100%

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
93	Provence-Alpes-Côte-d'Azur

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
06	Alpes-Maritimes	0 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disponible(s).	

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
1110 <i>Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine</i>		97 (1,08 %)		M	A	C	B	B
1120 <i>Herbiers de posidonies (Posidonion oceanicae)</i>	X	445 (4,97 %)		M	A	C	B	B
1140 <i>Replats boueux ou sableux exondés à marée basse</i>		1,2 (0,01 %)		M	A	C	C	C
1170 <i>Récifs</i>		73 (0,81 %)		M	A	C	B	B
8330 <i>Grottes marines submergées ou semi-submergées</i>		0 (0 %)	10	M	A	B	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
R	1224	Caretta caretta	c			i	R	DD	D			
M	1349	Tursiops truncatus	c			i	R	P	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site			Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N01 : Mer, Bras de Mer	100 %

Autres caractéristiques du site

Site marin.

Vulnérabilité : * Présence des algues Caulerpes (taxifolia et racemosa).

* Forte fréquentation touristique et de loisirs, comme sur l'ensemble du littoral de la région PACA.

* Présence de nombreux mouillages forains sur la zone qui impactent fortement l'herbier à posidonies, en particulier en Rade de Beaulieu.

* Envasement des habitats de l'infra et du circalittoral dans la Rade de Beaulieu.

4.2 Qualité et importance

Centrée sur le Cap Ferrat et la baie de Beaulieu à Cap d'Ail, cette entité est constituée d'habitats rocheux remarquables, en particulier les tombants et pentes (parfois abruptes) de la tête de canyon du Paillon et le plateau du Cap d'Ail. Il convient de souligner également les portions encore préservées d'herbiers de Posidonies ou de Cymodocées.

Le canyon du Paillon entaille profondément la marge continentale (jusqu'à -1500 m) et conditionne les remontées d'eau froide, riches en nutriments. Ses pentes sont susceptibles d'abriter des formations à coraux profonds, à expertiser.

Ce secteur est régulièrement fréquenté par des troupes de taille variable de grands dauphins. La zone plus au large, au niveau des ruptures de pentes et des grands fonds est très régulièrement exploitée par plusieurs autres espèces de mammifères marins (rorqual commun, cachalot, dauphin bleu et blanc).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	G01.01	Sports nautiques		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

• **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.

• **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.

• **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Eaux territoriales	100 %



4.5 Documentation

* inventaire des ZNIEFF marines, DIREN PACA, 2004.

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
32	Site classé selon la loi de 1930	9 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
32	DPM, au droit du cap Ferrat	*	8%
32	DPM, au droit de la commune d'Eze	+	1%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
Autres désignations internationales	PELAGOS : sanctuaire mammifères marins	-	100%

5.3 Désignation du site

Remarque :

Compte tenu des difficultés d'étude inhérentes au milieu marin, les cotations affectées aux habitats et espèces (cf. § 3) sont à considérer avec précaution. Ces informations sont susceptibles d'évoluer à court ou moyen terme, au gré de nouvelles études scientifiques.

Au contact du rivage, la limite du périmètre correspond à la laisse de haute mer. Donc site 100% marin conformément à la définition des espaces marins donnée par le décret du 15 mai 2008 Art 414-2-1, mais intégrant la frange terrestre de la zone de marnage (= estran ou zone de balancement des marées) dont la gestion relève de l'autorité du Préfet de département.

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :



6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

6.3 Mesures de conservation

Contrat de baie Cap d'Antibes Cap d'Ail

Les forces armées sont susceptibles de conduire des activités sur ce site. Il s'agit notamment de navigation d'unités de surface ou sous-marine, survol d'aéronef, parachutage, tir, mouillage, émission acoustique ou électromagnétique (radar, sonar, radio), pétardement sous-marin de munition historique non déplaçable, activité de plongeur ou de nageur, etc.

Les activités de routine des forces armées comprennent en particulier l'utilisation du polygone d'écoute du Cap Ferrat.

Il conviendra de ne pas remettre en cause l'utilisation et la maintenance du polygone d'écoute sous-marin.

La Marine conserve la possibilité de développer des instrumentations ou activités sur le fond et dans la masse d'eau y compris hors des zones actuellement identifiées comme susceptibles d'activités militaires.

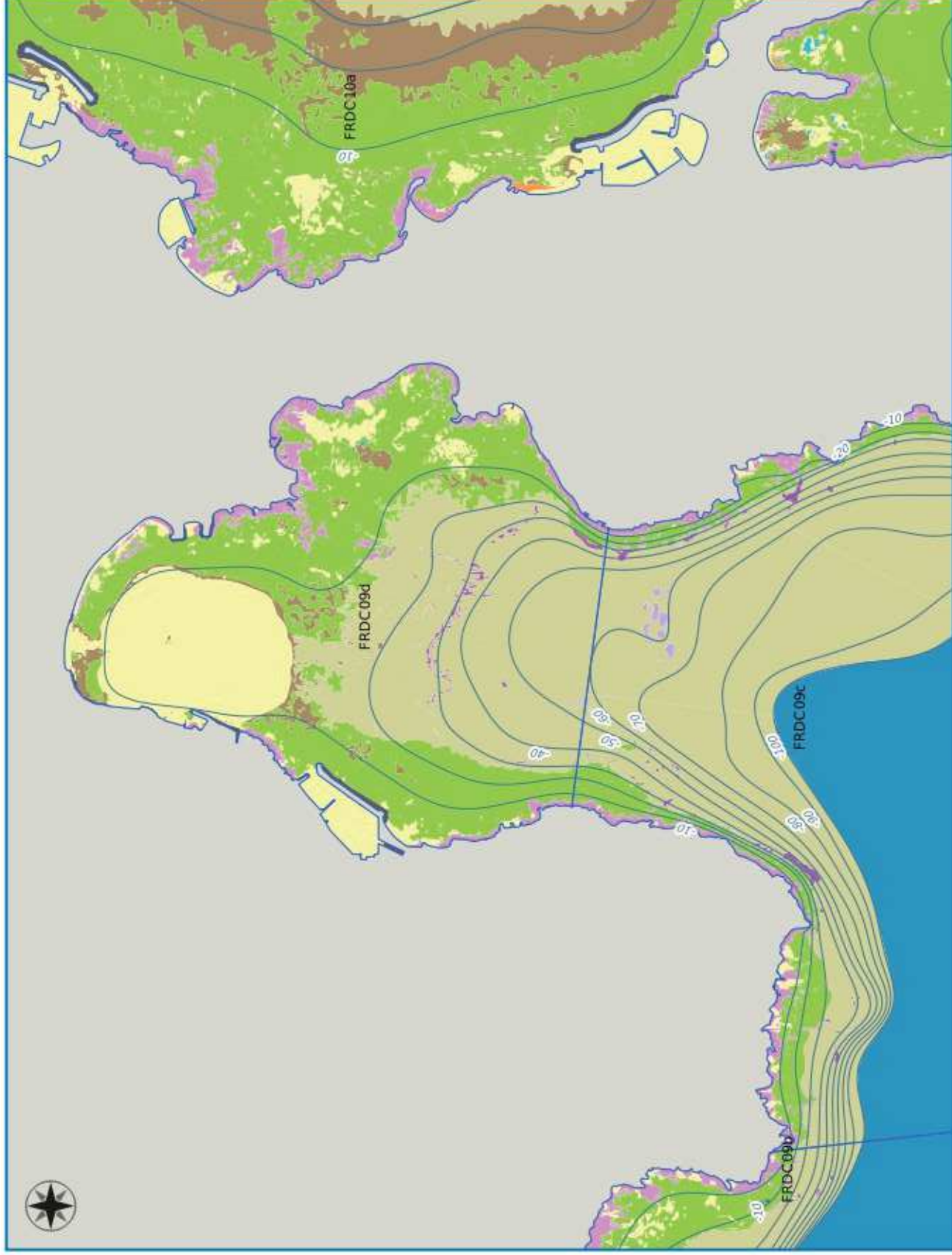
La Délégation générale pour l'armement conduit des activités acoustiques sous-marines au profit des forces armées.

Plus généralement, les espaces marins inclus dans le périmètre sont mobilisés pour assurer la protection du territoire national, y compris à un niveau stratégique. Les activités de défense, d'assistance et de sauvetage, de prévention et de lutte contre la pollution et de police en mer ne pourront pas être remises en cause par cette mesure de classement.

La pérennisation des missions précitées ne devra pas être remise en cause.

Le périmètre du site comporte la batterie du Phare- PPE du Cap Ferrat et le sémaphore et batterie du Cap Ferrat. Le classement Natura 2000 ne devra pas remettre en cause les fonctions de défense et d'action de l'Etat en mer concernées par ces espaces et équipements ainsi que leur entretien et leur capacité d'évolution.

Annexe 8 : Cartographie des habitats marins situés à proximité
de la zone de travaux
(Source : Medtrix.fr)



LEGENDE

- Masse d'eau côtière
- Isobathes
- Biocénoses marines**
 - Biocénose de l'herbier à Posidonia oceanica
 - Association de la matie morte de Posidonia oceanica
 - Biocénose des gèlers infralittoraux
 - Fonds meubles infralittoraux
 - Herbiers à Cymodocea
 - Fonds meubles circalittoraux
 - Biocénose des algues infralittorales
 - Biocénose Coralligène
 - Biocénose de la roche du large
 - Habitats artificiels
 - Zone bathyale

1:25 000

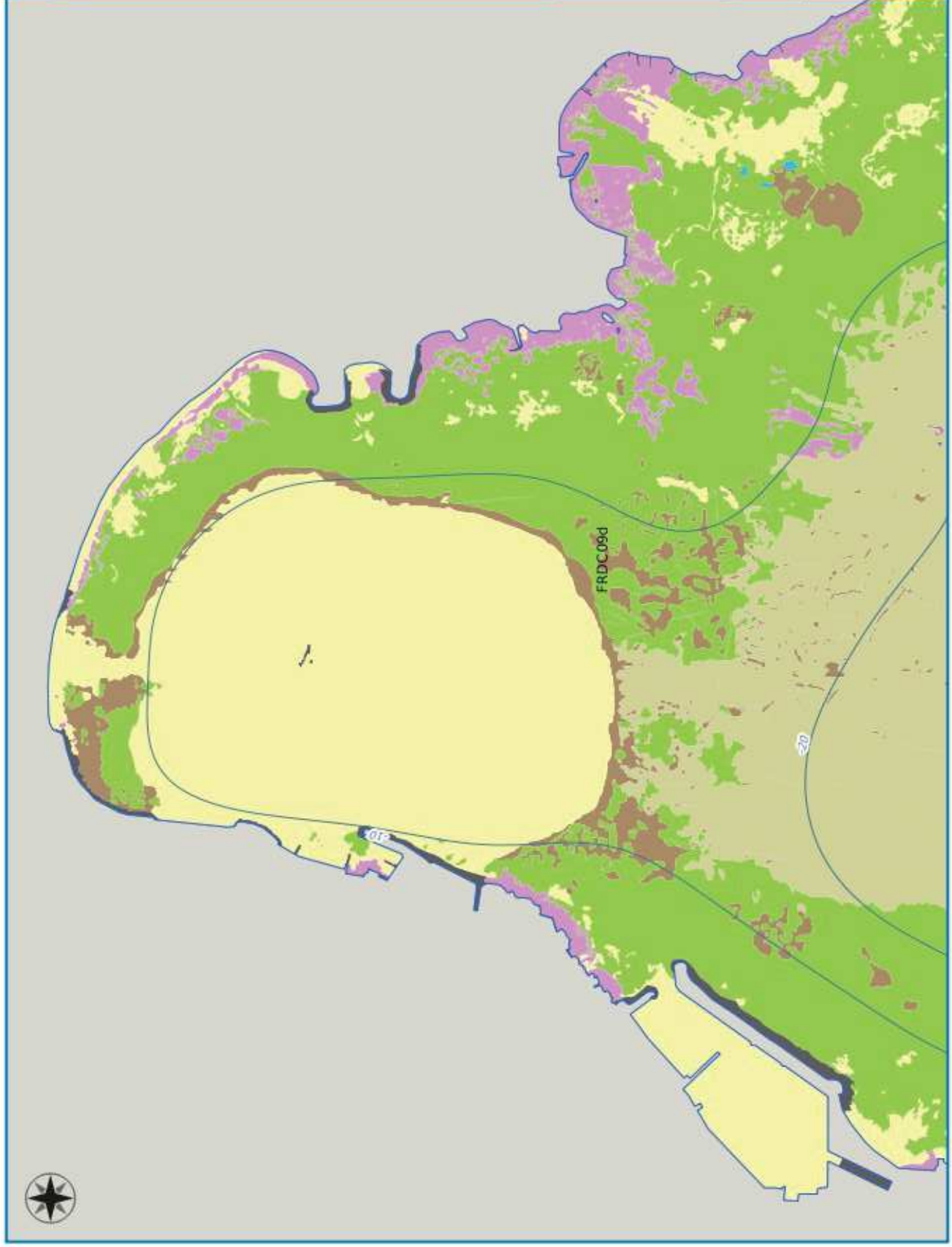
RGF93 Lambert 93
Lambert Conformal Conic
Datum : RGF 1993

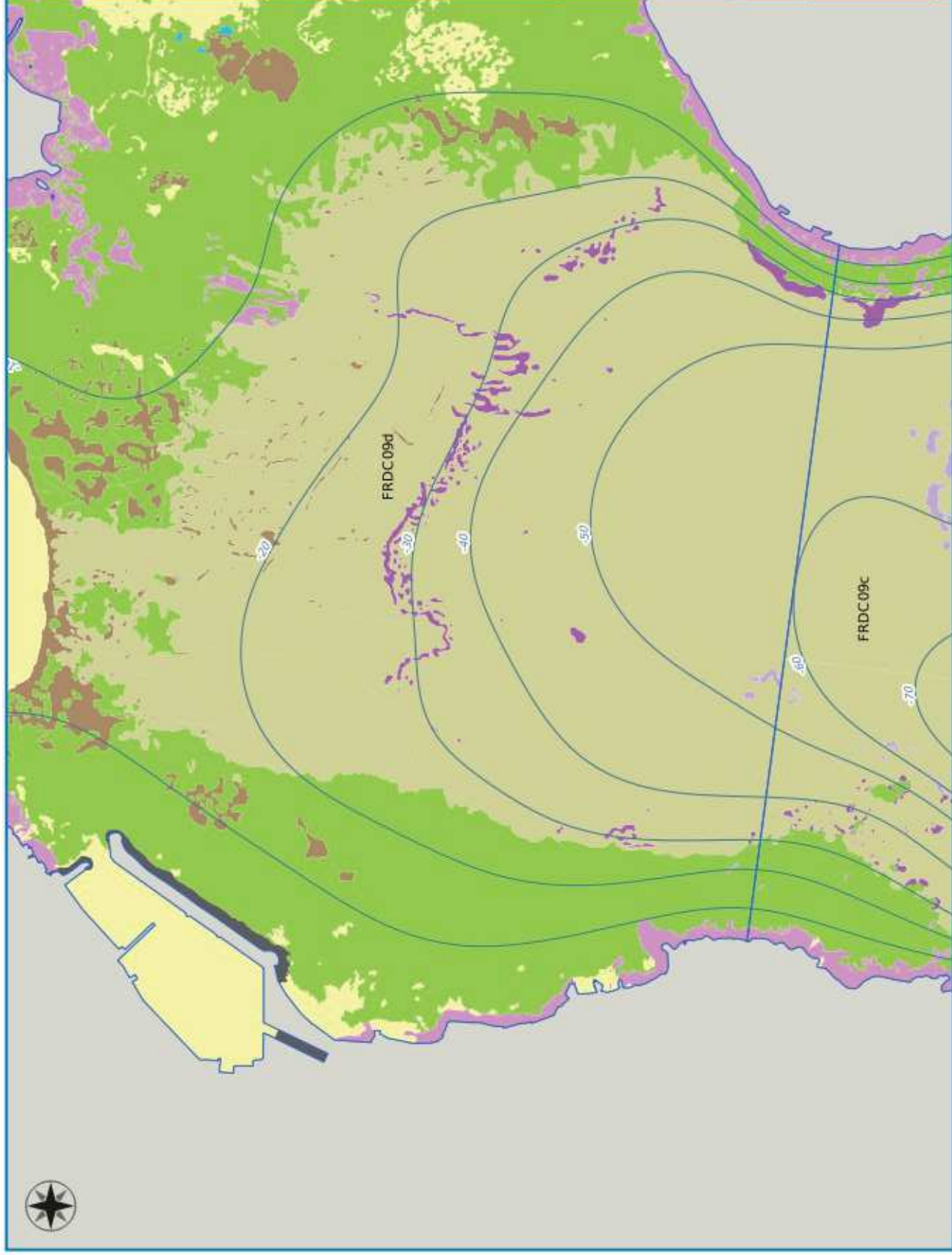
www.medtrix.fr
www.andromede-ocean.com



Cette carte est issue de la plateforme cartographique pour la surveillance du milieu marin medtrix.fr
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 Unported License.







LEGENDE

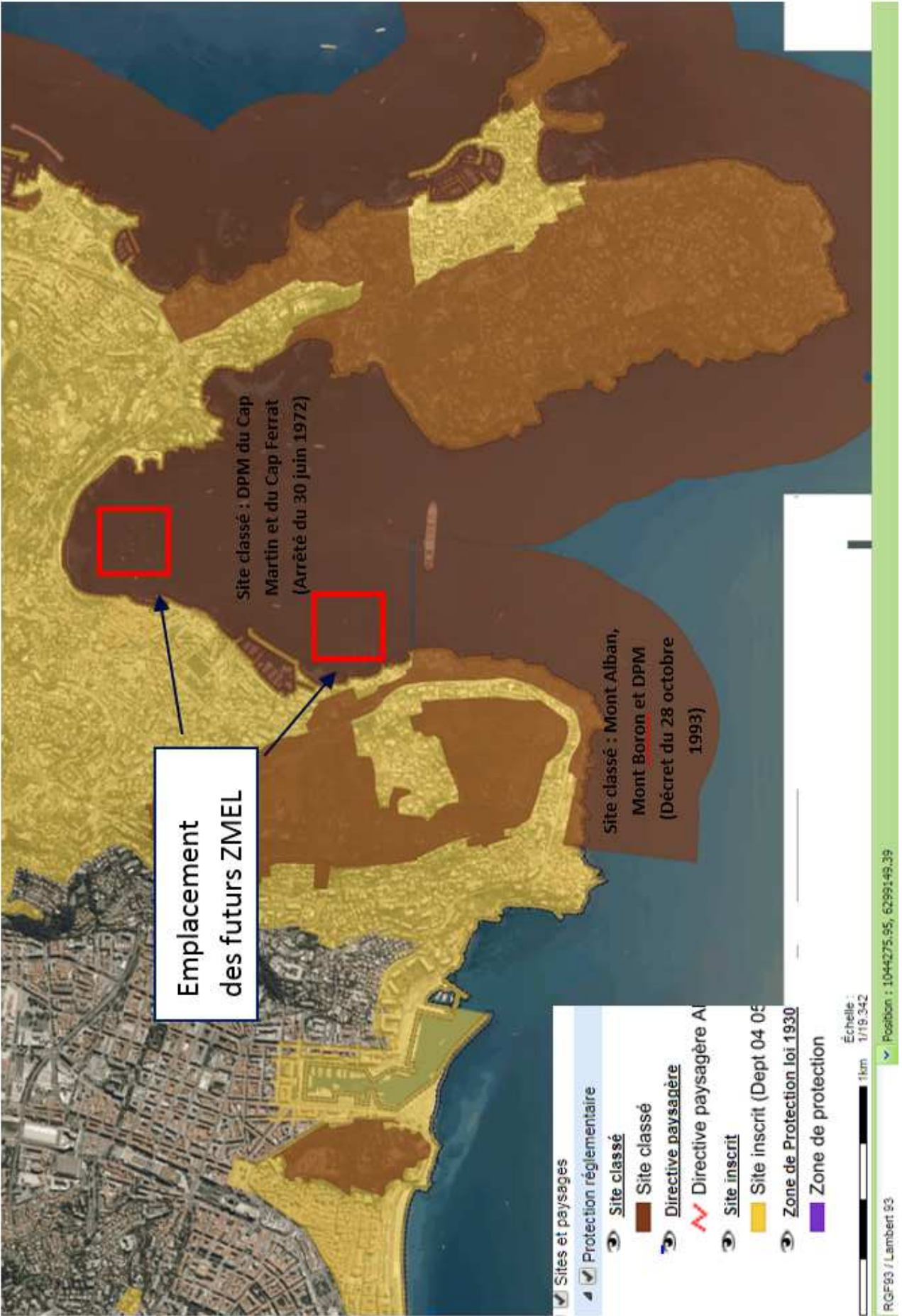
- Masse de rochers
- Isobathes

1:10 000

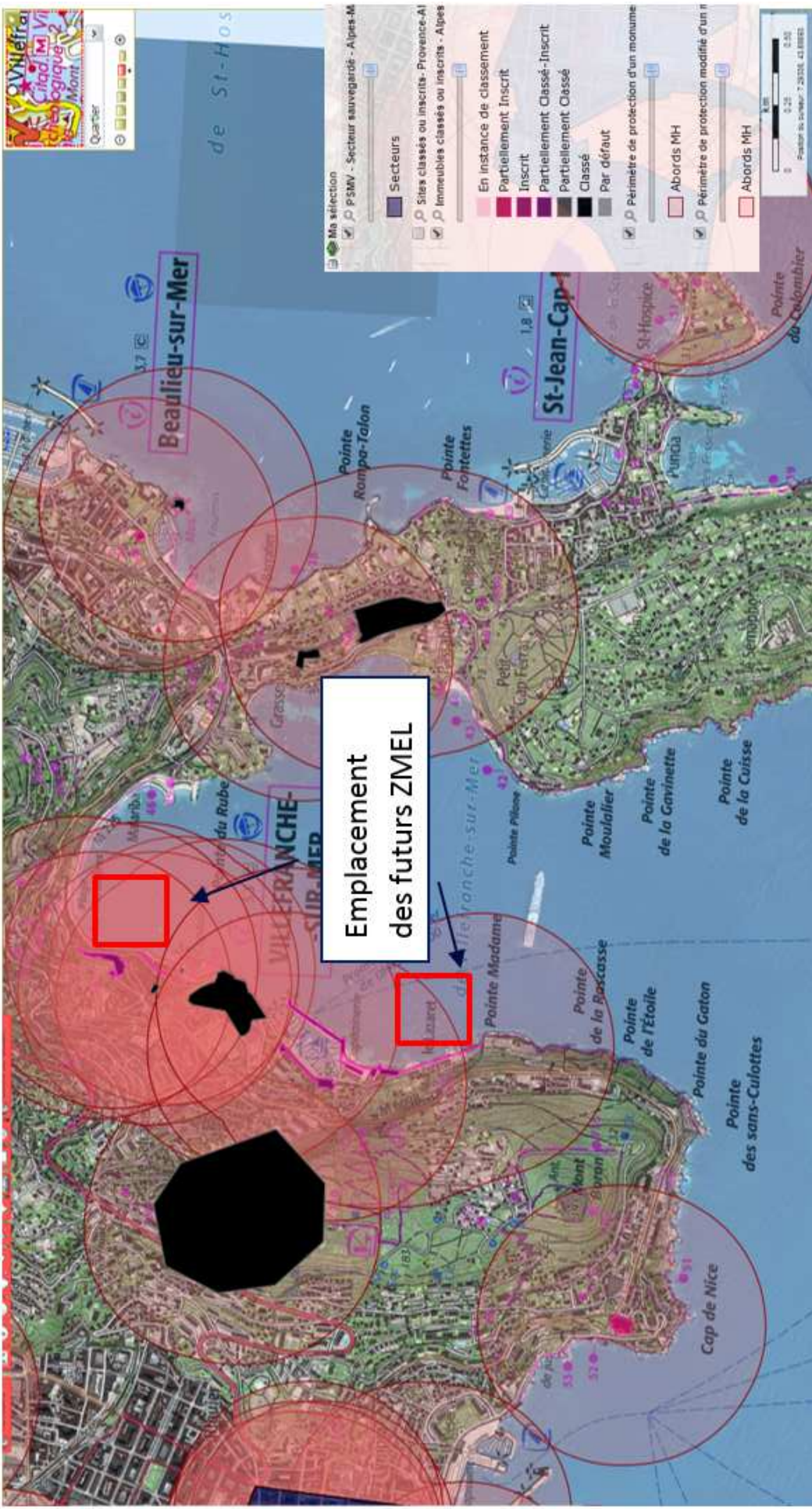
RGF93 Lambert 93
Lambert Conformal Conic
Datum : RGF 1993
www.medtrix.fr
www.andromede-ocean.com



Annexe 9 : Localisation du site classé « Domaine Public
Maritime du cap Martin et du Cap Ferrat (arrêté du 30 juin
1972)»



Annexe 10 : Localisation des périmètres de protection des monuments historiques: "la chapelle Saint-Pierre", "la Citadelle (ancienne)", "église paroissiale Saint-Michel", "port de la Darse (bâtiments et éléments d'infrastructure)", "les remparts (vestige dit le Bastionnet)" et "Tour dite Torre Vecchia et remparts"



Emplacement
des futurs ZMEL

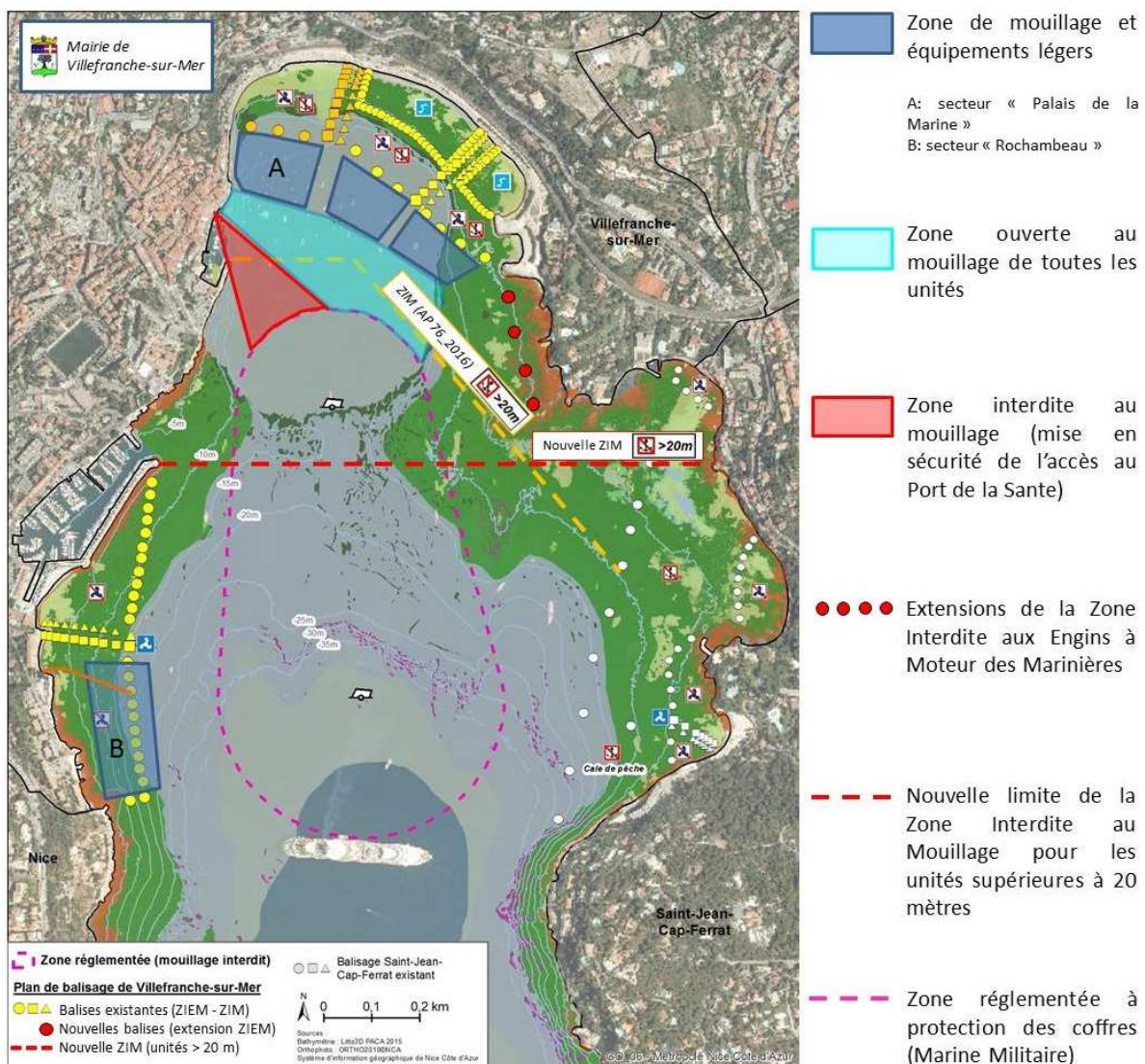
Annexe 11 : Création de la ZMEL de Villefranche-sur-Mer : une
stratégie à l'échelle globale

Réorganisation de la rade

A travers la création d'une zone de mouillage et équipements légers, la commune de Villefranche-sur-Mer souhaite mettre en place une nouvelle stratégie de gestion intégrée du littoral et du plan d'eau. Cette stratégie, issue d'une analyse à l'échelle globale des enjeux environnementaux, sociaux et économiques en rade, est le résultat d'une longue consultation de tous les acteurs concernés (organisme d'Etat, associations de plaisanciers, représentants du yachting, prud'homie, etc).

En coopération avec les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes Maritimes), une nouvelle réglementation de la navigation en rade sera proposée, afin de garantir le partage des espaces dans le respect des ressources naturelles.

Les mesures ci-dessous présentées ont été élaborées sur la base des données de fréquentation de la rade de Villefranche-sur-Mer, fournies par la Métropole Nice Côte d'Azur et présentées en annexe 12.



La protection de l'herbier de posidonie

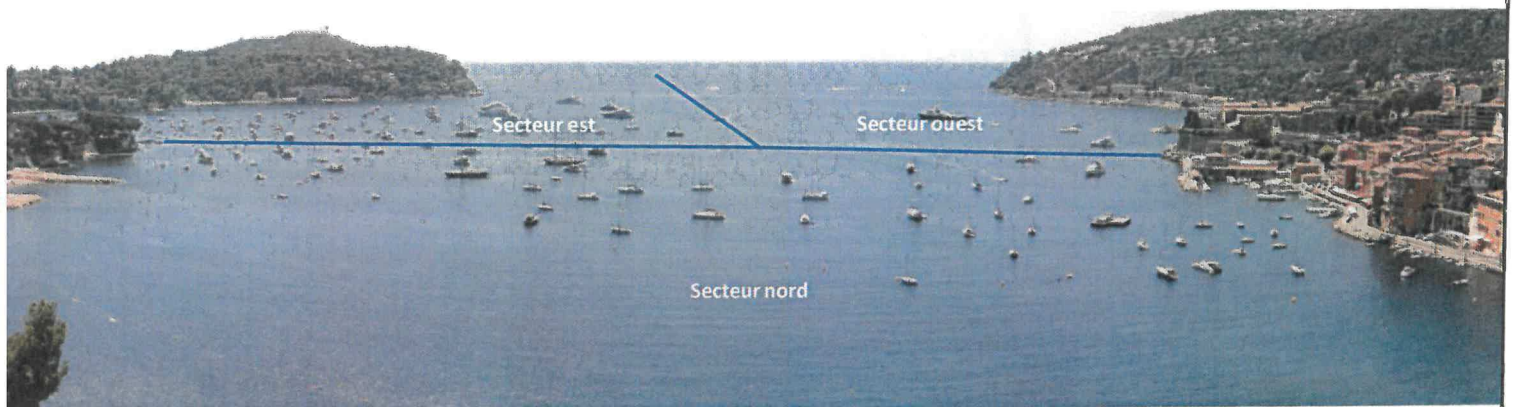
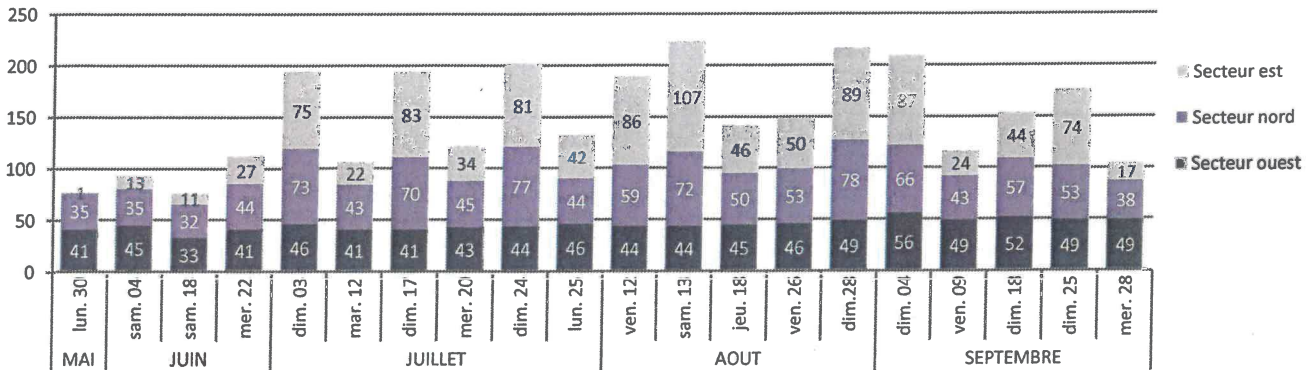
La nouvelle réglementation inclue plusieurs mesures ciblées à la protection de l'herbier de posidonie :

1. La Zone Interdite aux Engins à Moteur de la plage de Marinières est étendue sur le secteur Est de la rade, en incluant les fonds jusqu'à environ 5 mètres de profondeur.
2. La Zone Interdite au Mouillage des unités supérieures à 20 mètres est étendue à tout le secteur nord de la rade de Villefranche-sur-Mer. Sa limite Sud est située entre l'extrémité Nord Est de la digue Sud du Port de la Darse et la limite Sud de l'anse de Grasseuil.
3. Le mouillage de toutes les unités sera permis dans un secteur situé entre la limite Sud de la ZMEL et la zone réglementée de la « raquette ». Cela permettra de reporter la plaisance (notamment des unités supérieures à 20 mètres) sur une zone à enjeu environnemental limité (fonds vaseux) et limiter la pression exercée sur les zones d'herbier situées dans le secteur Est de la rade (commune de Saint-Jean-Cap-Ferrat).
4. Avec l'accord de la DDTM et de la Préfecture Maritime, les navires qui adopteront le service de pilotage (Station de Nice) auront accès privilégié au mouillage dans le secteur dit « raquette ». Cela permettra de diminuer la pression de la plaisance de plus grandes unités sur les zones à plus fort intérêt écologique.

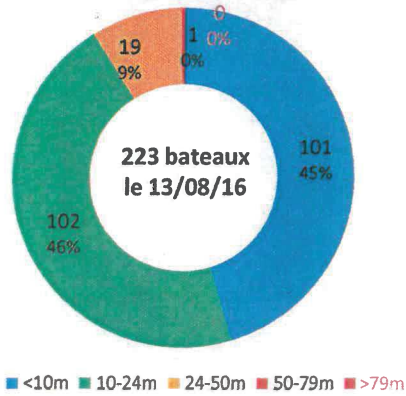
Pour rappel, dans la rade de Villefranche-sur-Mer la réglementation actuellement en vigueur oblige les unités supérieures à 50 mètres à de demander l'intervention des pilotes pour les opérations d'amarrage.

Annexe 12 : Suivi des mouillages en période estivale

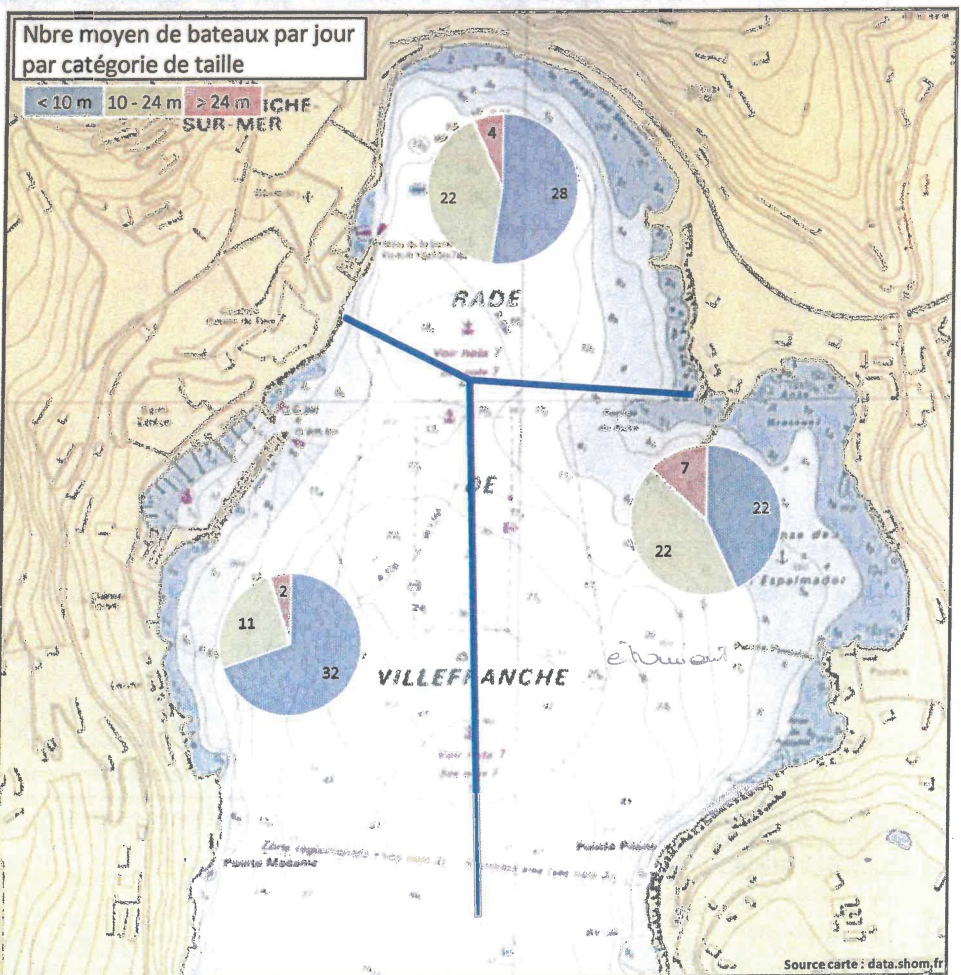
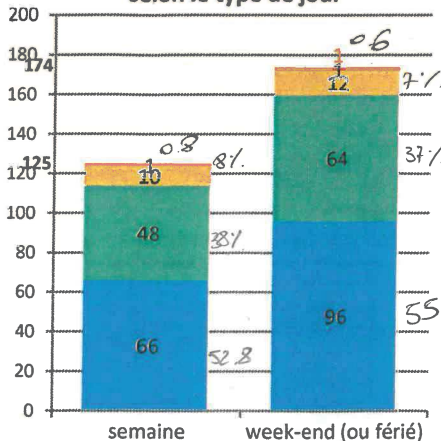
Nombre de bateaux observés au mouillage par secteur durant la période estivale (hors croisiéristes)



Répartition par tailles le jour de fréquentation maximale observée

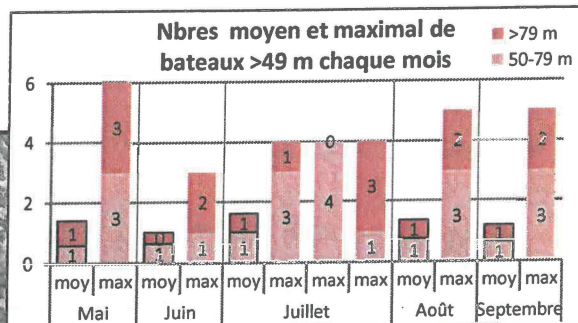


Nbre moyen de bateaux selon le type de jour



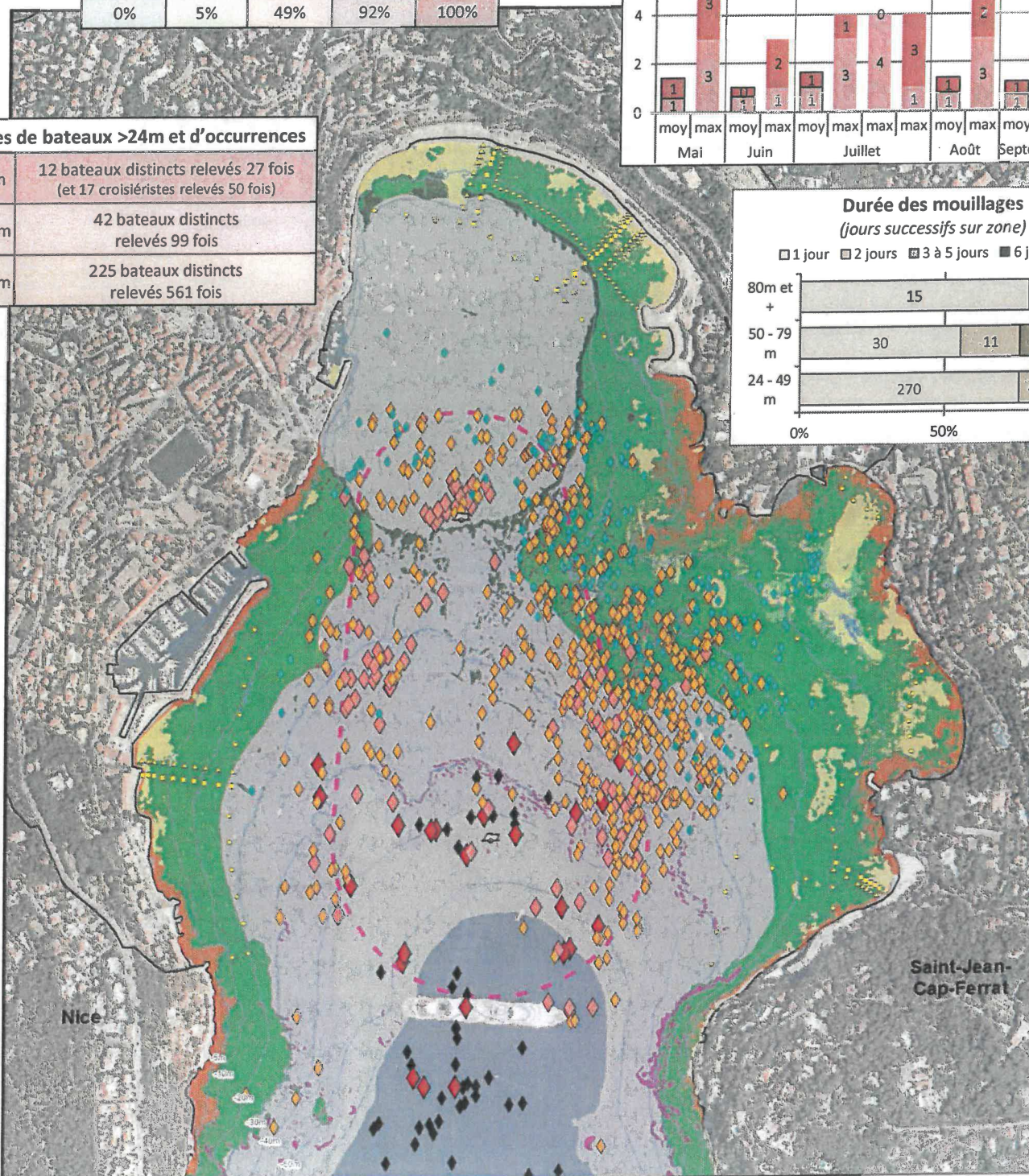
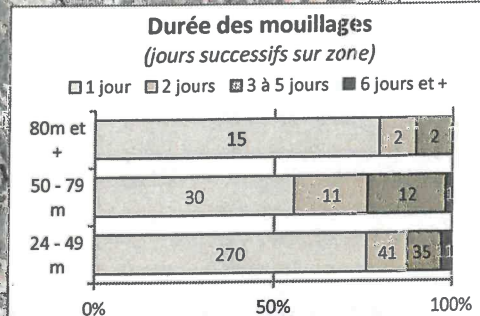
Représentativité moyenne des données AIS
(comparaison aux comptages photo sur 18 j.)

<10m	10-24m	24-50m	50-79m	>79m
0%	5%	49%	92%	100%



Nbres de bateaux >24m et d'occurrences

> 79m	12 bateaux distincts relevés 27 fois (et 17 croisiéristes relevés 50 fois)
50-79m	42 bateaux distincts relevés 99 fois
24-49m	225 bateaux distincts relevés 561 fois



Carte du cumul des points de localisation des bateaux au mouillage recensés via AIS (vers 14h sur 135 jours)

Localisation des bateaux au mouillage recensés via AIS (marinetraffic.com) :

- ◆ < 24 m
- ◆ 24-49 m
- ◆ 50-79 m
- ◆ Navires de croisière ou de charge >164m

Habitats marins (cartographiés au 1/25 000)

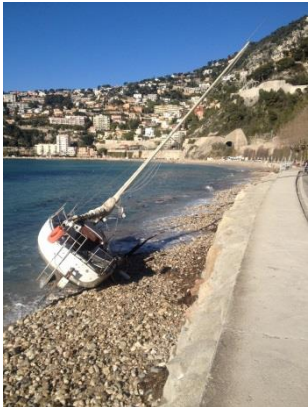
- Sables, graviers
- Galets
- Roche infralittorale
- Herbier à Posidonie
- Biocénose coralligène
- Fonds détritiques



Sources :
Habitats marins : NCA-Andromède océanologie, 2007
Bathymétrie : Litto3D PACA 2015, SHOM 2015 (Homonym)
Orthophoto : ORTHO2010@NCA
Système d'information géographique de Nice Côte d'Azur

Annexe 13 : La pollution du littoral liée aux échouages des navires abandonnés

La création de la ZMEL dans la rade de Villefranche-sur-Mer permettra de limiter la présence de navires à l'abandon, qui régulièrement sont à l'origine d'importants épisodes de pollution du littoral villefranchois.



Annexe 14 : Etat des lieux du paysage marin et terrestre de la
rade de Villefranche-Sur-Mer

La création de la ZMEL : respect et restauration du paysage

Ce projet a été développé en prenant en compte le contexte architectural, dans le respect du patrimoine culturel maritime de la ville. En particulier, la disposition à l'évitage des navires de passage, dans le secteur du « Palais de la Marine », a été privilégiée afin de favoriser l'insertion des installations dans le paysage.

De plus, la mise en place des zones de mouillage est proposée comme la solution à la dégradation du « paysage », dans sa complexité : la présence sur le plan d'eau de navires à l'abandon, ainsi que les nombreuses épaves et macro-déchets qui gisent sur les fonds marins, sont à l'origine d'importantes pollutions aussi bien visuelles qu'environnementales.

Les paysages marins et de surface des secteurs « Palais de la Marine » et « Rochambeau », sont, à ce jour, très dégradés.

- **Fond marin** : on peut observer de nombreuses épaves sur le fond marin des secteurs des 2 ZMEL

Secteur Palais de la Marine



Secteur Rochambeau



- **Le plan d'eau :**

Secteur Palais de la Marine

Les navires abandonnés ou non entretenus se situent à proximité des monuments classés que sont la Citadelle, de la Chapelle Cocteau et de l'église saint Michel.





Le projet devrait permettre de nettoyer les fonds marins, dans un premier temps, et de régulariser l'activité de plaisance et ainsi éviter la présence de bateaux laissés à l'abandon.

Secteur Rochambeau

